

INVITATION

au lancement de la
**Ligue des Droits de Personnes
handicapées**
A.S.B.L.

Mardi 21 septembre 2010 à 9h30
En la salle des glaces du Parlement bruxellois

Lorsque la Convention internationale a été ratifiée par les diverses entités fédérées, puis par l'Etat fédéral belge en 2009, des citoyennes et des citoyens actifs dans la défense des personnes handicapées ont décidé de fonder la LIGUE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES. Elles souhaitaient créer une association dont l'objectif serait de veiller à l'application de la Convention, et à ce que les textes législatifs actuels et futurs soient en adéquation. De même, il nous semble important qu'elle puisse fournir aux membres des différentes instances de consultation les éléments juridiques pour étayer leur argumentation.

Dans un second temps, lorsque des moyens auront été trouvés, nous souhaitons de fournir une aide juridique spécialisée aux personnes handicapées et aux associations.

Enfin, la problématique du handicap concerne chaque citoyen. La LDPH veut aussi rassembler les personnes handicapées, les associations, les familles (mais aussi tous les citoyens) autour de la défense de la Déclaration et de leurs droits, donc en dehors de toute couleur politique et en dehors des formes de handicap ou des pathologies.

Objectifs de la LDPH, tels que définis dans les statuts

L'association a pour but de combattre l'injustice et toute atteinte aux droits des personnes handicapées ainsi que de veiller au respect des droits fondamentaux tels que décrits entre autres dans la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, la Constitution belge, les décrets et ordonnances des diverses communautés et régions de Belgique, les textes internationaux relatifs aux droits des personnes handicapées ainsi que des droits de l'Homme et des droits de l'Enfant. Elle tentera de faire évoluer ces textes afin de toujours améliorer les droits des personnes handicapées.

Elle veillera à ce que l'intérêt supérieur de la personne handicapée soit toujours préservé. Elle mettra tout en œuvre pour donner aux personnes handicapées un environnement et un monde de qualité, tant au point de vue humain, social qu'écologique.

L'association défend les principes d'égalité, de liberté et d'humanisme, principaux fondements de la démocratie, tels que proclamés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et les textes lui découlant. Elle mettra en œuvre tous les moyens pacifiques pour arriver à ces objectifs.

L'association poursuit ses objectifs de manière pluraliste, non-confessionnelle et apolitique.

L'association soutient toute initiative tendant à la défense et à la promotion des droits de la personne handicapée ainsi que des droits de l'Homme et de l'Enfant.

Elle aura plus précisément pour objectif de combattre l'injustice et toute atteinte aux droits des personnes handicapées, de veiller au respect de leurs droits fondamentaux, et à ce que les droits de la personne handicapée soient toujours préservés.

Elle veillera à promouvoir une société inclusive.

Pour tous renseignements : LDPH – Hunderenveld 705 - 1082 Bruxelles
LDE : 02/465.98.92 www.ldph.be - info@ldph.be
Compte en banque : 751-2049659-89

13 décembre 2006

L'assemblée des Nations Unies adopte la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

2 juillet 2009

Les Nations Unies actent la ratification de la Convention internationale par l'Etat belge.

22 janvier 2010

Après 180 ans d'existence, la Constitution belge reconnaît enfin, aux personnes handicapées, le droit de bénéficier de mesures appropriées qui leur assurent l'autonomie et une intégration culturelle, sociale et professionnelle.

21 septembre 2010

La Ligue des Droits des Personnes handicapées est officiellement portée sur les fonts baptismaux. Elle est le fait de citoyens actifs dans le domaine du handicap et dont la volonté est de veiller à l'application de la Convention internationale.

La LDPH a pour objectif de permettre à toute personne concernée par le handicap – que ce soit de près ou de loin – de se joindre à nous, pour porter ensemble le combat pour la défense des droits de tous. Dans le domaine de la défense des Droits humains, seule l'union fait la force. Se liguer ensemble dans l'intérêt de tous, permet de porter le combat plus loin et avec plus de force. Nous comptons sur tout le monde.

Inscription souhaitée

P.A.F. : 5 euros comprenant le lunch.

Gratuit pour les membres de la LDPH.

Possibilité de se faire membre sur place

(La cotisation annuelle est de 30 €

ou de 2,50 € par mois à verser par ordre permanent)

Mardi 21 septembre 2010

Matinée de lancement de la Ligue des Droits des Personnes handicapées

ASBL

**Parlement bruxellois
Rue du Lombard 71-73
1000 Bruxelles**

Programme

09.30 - Accueil des participants

10.00 - Introduction

Jean-Marie Huet, Administrateur et trésorier de la LDPH

10.15 : La Convention internationale

Un représentant du Service public fédéral Justice, Direction générale ; Législation, Libertés et Droits Fondamentaux

10.35 : Améliorer le droit de la personne handicapée

Francis Delperée, sénateur et co-auteur de l'insertion au titre II de la Constitution d'un article 22ter garantissant le droit des personnes handicapées de bénéficier de mesures appropriées qui leur assure l'autonomie et une intégration culturelle, sociale et professionnelle.

**10.55 – Les Droits de la Personne handicapée en
Belgique – où sont les problèmes ?**

Véronique Ghesquière, Centre pour l'Egalité des Chances

11h15 - Débat

12.45 – Conclusion

Jean-Pierre Coenen, Président de la LDPH

Verre de l'amitié et sandwiches